

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PEINTRES EN LIBERTÉ

Du 28 août au 16 septembre 2023



## Article 1

Le thème choisi pour cette **9ème édition** de « Peintres en Liberté » est :

### Sublimer le mouvement

L'édition 2023 s'inscrit dans la programmation artistique dédiée aux Jeux Olympiques 2024 dans le cadre des « Olympiades Culturelles ». Les Journées Européennes du Patrimoine représenteront l'un des temps forts de cette programmation et permettront de célébrer la vitalité de la création artistique et la richesse du patrimoine.

Les participants disposeront de 3 semaines pour réaliser leurs œuvres, entre le 28 août et le 16 septembre.

### La préinscription est obligatoire.

Vous devez retourner le bulletin d'inscription dûment rempli afin d'obtenir votre toile.

Par mail : [communication@lafarelesoliviers.fr](mailto:communication@lafarelesoliviers.fr) / [omc.lafare@gmail.com](mailto:omc.lafare@gmail.com)

En mairie : Hôtel de ville- place Camille Pelletan (04 90 45 46 00)

A l'Office Municipal de la Culture : Moulin Roustan- 4 impasse du Moulin (04 86 64 18 88)

## Article 2

Aucun frais d'inscription n'est demandé aux candidats. Chaque peintre participera à ce concours avec son propre matériel sauf la toile qui sera fournie par la municipalité. L'œuvre devra impérativement être peinte sur celle-ci.

Ce concours comportera sept catégories de prix :

1. Jeunes de 6 à 11 ans : techniques libres
2. Jeunes de 12 à 17 ans : techniques libres
3. Adultes : aquarelle, pastel, fusain et encre
4. Adultes : acrylique, gouache et autres techniques
5. Adultes : huile
6. Résidents de la maison de retraite : techniques libres
7. Adultes : prix du public

Les lauréats de l'édition 2022 du concours peuvent participer, mais ne pourront être récompensés (hors prix du public).

### **Article 3**

#### Retrait des toiles

- A partir du lundi 28 août à l'Office Municipal de la Culture (Moulin Roustan, 4 impasse du Moulin). Du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 17h.

#### Retour des toiles peintes

- Samedi 16 septembre à 9h sur la place Calvin (place de la fontaine).
- Exposition et vote du public jusqu'à 12h (des chevalets seront mis à disposition des peintres).
- Résultats et remise des prix à 12h

#### Jury et critères de sélection

Le jury officiel sera composé d'élus, de membres du bureau de l'OMC et de professionnels et/ou amateurs de la peinture qui ne peuvent présenter leurs œuvres.

Le jury public désignera le prix du public le jour de l'exposition des tableaux.

Les critères porteront sur la cohérence par rapport au thème, l'originalité de l'œuvre ainsi que la maîtrise des techniques.

### **Article 4**

Les gagnants de chaque catégorie recevront un chèque cadeau dans un magasin spécialisé en art et peinture.

### **Article 5**

Les participants autorisent la prise de photos de leurs œuvres ainsi que la diffusion de celles-ci via les différents supports de communication de la commune et de l'OMC (Mantesada, site internet, page Facebook ...), sans contrepartie. Ils autorisent également la publication des images dans la presse locale.

### **Article 6**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pendant la durée du concours.

**Signature**

(précédée de la mention

« *bon pour acceptation* »)